



Arrêté préfectoral - port du masque obligatoire aux abords des EPLE

publié le 05/01/2022 - mis à jour le 16/01/2022

Également dans pronote depuis le 4/1/22 - Veuillez trouver en fichier joint l'arrêté préfectoral - port du masque obligatoire aux abords des EPLE, il est valable jusqu'au 7 février 2022.

Document joint

 21_12_30_arrete_prefecture_2021-sidpc-183 (PDF de 293.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.